

o.220
o.222 Laos - BBP/rr

BBP
Le 4 décembre 1975

NOTE à Monsieur l'Ambassadeur René Keller

Dans sa lettre du 2 décembre 1975, relatant le retrait de l'équipe médicale suisse de Luang Prabang (Laos), M. l'Ambassadeur Hartmann exprime le désir de s'entretenir avec nous, lors de son prochain séjour en Suisse à l'occasion des fêtes de l'An, afin de connaître notre attitude à l'égard de l'aide humanitaire que la Suisse entend apporter à un pays en voie de développement marxiste - totalitaire.

Je me permets dès lors de vous soumettre les réflexions qui suivent en sollicitant votre approbation ou des directives complémentaires. Le cas échéant, la question pourrait donner lieu à un échange de vues avec la Division politique II, à l'intention de laquelle une copie de la présente est établie.

juste

Nous avons clairement défini que notre aide humanitaire "ne connaît pas de frontière ni dans le temps ni dans l'espace" et qu'elle a pour objectif "de contribuer, par des mesures de prévention ou de secours, à la sauvegarde de la vie humaine lorsqu'elle est menacée"... "La victime à secourir se place dès lors au centre de nos préoccupations et toutes nos actions doivent viser à une amélioration directe de son sort ..."

exact

En conséquence, le régime politique du pays auquel nous offrons notre aide ne joue pratiquement pas de rôle. Nous n'entendons toutefois pas nous imposer à tout prix. N'ayant pas de passé colonial ou autre à nous faire pardonner, nous sommes simplement disponibles. Nous exprimons toutefois l'avis que les pays en voie de développement n'ont pas le monopole de la "dignité nationale" qu'ils revendiquent. Nous sommes et serons prêts à intervenir en faveur de populations dans la détresse tant et aussi longtemps que notre aide sera acceptée, voire même tolérée.

En ce qui concerne le Laos, d'entente avec la Croix-Rouge suisse, nous avons certainement trouvé le ton juste : l'équipe médicale a été retirée dans l'honneur à l'expiration d'un contrat

./.

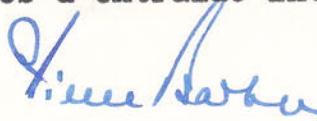


- 2 -

dont les Laotiens ne souhaitent pas la prolongation. Comme l'écrit M. Hartmann "Die Schweizerflagge in Luang Prabang ist auf würdige Weise eingezogen worden". Aucune partie n'a perdu la face; par des envois de médicaments - dont l'ampleur sera néanmoins réduite par rapport au passé - nous maintiendrons le contact. Mais - et c'est important - il appartiendra aux Laotiens de faire le premier pas au moment où ils souhaiteront la reprise de l'activité d'une équipe médicale suisse financée par la Confédération.

Peut-on envisager une autre attitude de principe ? *non*

Section
des Oeuvres d'entraide internationale



Pierre Barbey

Copies :

- Division politique II
- Monsieur A. Bill